



Section SKI FREESTYLE



TARIF = 175 €

8/14 ans

TOUS LES SAMEDIS APRES-MIDI

DE 14 H A 17 H AU PIED DE L'ALTISPACE

DU 5 JANVIER 2008 AU 5 AVRIL 2008

Axé sur le Freestyle avec travail sur tables, rails et halfpipe, ainsi qu'une correction de base.

L'encadrement sera effectué par un brevet d'état de l'ESF de Valmorel

Fiche d'inscription Hiver 2007/2008

Date d'inscription :/...../.....

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Téléphone :/...../..... Portable : .../...../...../.....

Email :@.....

Pour tous renseignements veuillez contacter le responsable :

Olivier NOIRET06 64 38 12 66
Gregory JULLIEN06 14 29 39 85

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,représentant(e) légal(e) de l'enfant,

autorise mon fils, ma fille à participer aux activités de la section Snowboard du Club des Sports des Avanchers-Valmorel, ainsi qu'aux stages et compétitions, y compris les déplacements, qui seront programmés par les entraîneurs de la section.

Le club est responsable de votre enfant uniquement pendant les heures d'entraînement, il décline toute responsabilité en dehors de ces heures. De plus la responsabilité du club ne peut être engagée que si le dossier d'inscription est correctement rempli, complet, et acquitté.

J'autorise mon fils, ma fille à participer aux entraînements les samedis après-midi du 5 janvier 2008 au 5 avril 2008

J'autorise le club des sports à utiliser les photos de mes enfants sur son site internet. (Signature des 2 parents)

Je soussigné(e) Madame, Monsieur..... représentant(e) légal(e) de

l'enfant..... reconnaît avoir pris connaissance des paragraphes précédents.

Fait à.....le.....

..... Signature
Précédée de la « *mention lu et*

approuvé »

Si vous désirez une assurance, veuillez contacter olivier NOIRET.

Impératif : Pour toute inscription, merci de nous renvoyer cette fiche dûment complétée, la fiche médicale au verso complétée par un médecin, une photo d'identité ainsi que le règlement correspondant à l'attention du club des sports.

Aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier est incomplet

Les enfants qui ne sont pas couverts par une assurance doivent souscrire un carré neige (le club des sports en fera la demande). Ceux possédant une assurance devront joindre un justificatif à leur dossier d'inscription.